

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 23 Février 2023

Délibération n°20230223\_03

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 51

Suppléants : 6

Pouvoirs : 8

= VOTANTS : 65

- dont « pour » : 64

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 1

**Objet : CULTURE : attribution de subventions culturelles**

Le jeudi 23 février 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17/02/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de VARS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard - MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAUULT Sylvie

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-GAURON Jean-François suppléant de COYAUD Pierrick

4-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

5-CHOLEWKKA Marie suppléante de NAFFRICHOUX Marc

6-BAUSSANT Jean-Robert suppléant de FAURE Sigrid

Pouvoirs :

1-KAUD Pascal pouvoir à BORNE Bernard

2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

5-HENTRY Jimmy pouvoir à BERTRAND Didier

6-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

7-ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie

8-SEVRIT Raymond pouvoir à COMBAUD Renaud

-----  
Absents : FLAUD Yves – PERRON Michelle - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - MAHÉ Jacques.

-----  
Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : CULTURE : attribution de subventions culturelles**

Vu la délibération n°20190404\_03 en date 04 avril 2019 approuvant les modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,

Vu les propositions issues du bureau communautaire du 20 février 2023,

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine rappelle que la communauté de communes dispose d'un règlement pour l'attribution de subvention dans le cadre de la programmation d'évènements culturels par des associations ou des collectivités.

Il rappelle les principaux critères d'attribution des aides communautaires :

- ✓ Montant de la subvention maximum « événement culturel isolé » : 20 % des dépenses éligibles plafonné à une aide maximum de 500 € pour un événement « isolé ».
- ✓ Montant de la subvention maximum « festival » : 20 % des dépenses éligibles et aide maximum de 2000 € pour un « festival ».

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine expose les demandes de subvention culturelle et propose d'attribuer les aides culturelles suivantes :

**Association : Festival d'humour Vars16**

Intitulé du projet : Festival d'humour	Lieu : Vars
Dates : 24 et 25 mars 2023	Montant total de l'opération : 12 000€
	Montant éligible : 8 400€

**Montant maximum de l'aide pouvant être attribué pour le dispositif « Festival » : 1 680 €**

**Mairie Saint-Fraigne**

Intitulé du projet : 14 <sup>ème</sup> Fête de la confiture	Lieu : St Fraigne
Dates : 9 et 10 septembre 2023	Montant total de l'opération : 21 700 €
	Montant éligible : 16 000 €

**Montant maximum de l'aide pouvant être attribué pour le dispositif « Festival » : 2 000 €**

**Association Dom Rémi Carré**

Intitulé du projet : Festival musiques anciennes	
Dates : du 29 juillet au 06 aout 2023	Montant total de l'opération : 16 101,61€
	Montant éligible : 14 052 €

**Montant maximum de l'aide pouvant être attribué pour le dispositif « Festival » : 2 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide :

- D'APPROUVER les aides précitées aux porteurs de projet ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à réaliser tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**

